

## **Procès-verbal de la 48<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association des anciens élèves du Collège d'Aubonne (ACA) tenue le 1.10.16 à Aubonne**

### **1. Introduction du président**

Après l'apéritif servi dans la cour du château, le président Jean-Luc Dubugnon ouvre la 48<sup>ème</sup> AG de l'association à l'aula du collège. Il se réjouit du succès rencontré par cette biennale (10 personnes de plus que lors de l'assemblée précédente) et souhaite la bienvenue à tous. Il promène un regard un brin nostalgique sur notre passé commun (ah, la salle Tavernier, son piano et son Revox, les repas à l'Ecole ménagère et les bals à l'Esplanade !). Il estime que l'association a peu de problèmes d'argent mais des soucis quant au renouvellement de ses membres. C'est pourquoi il souhaite faire preuve de plus de générosité que de justice en renonçant (comme cela a toujours été fait) à effectuer des rappels de cotisation. Se sentir membre est peu lié au paiement des cotisations mais plutôt à des souvenirs d'enfance, à un lieu et à des amis qu'on aime retrouver ; il s'agit d'éléments impondérables et intimes qu'on ne peut nous enlever. Il souhaite cependant qu'on puisse continuer à aider l'Etablissement scolaire d'Aubonne en soutenant certaines activités et qu'on s'en donne les moyens.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 27.9.14**

Le PV a été envoyé à tous les membres. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements au secrétaire.

### **3. Appel**

Le président annonce que le comité a décidé de ne plus procéder à l'appel traditionnel de tous les membres qui était long et fastidieux mais d'appeler seulement les inscrits à la biennale et de mentionner les membres qui se sont excusés (voir liste en annexe). L'assemblée se lève pour honorer le souvenir des membres décédés depuis la dernière biennale : Jeanne Favre-Rochat, Marie-Louise Hoffer-Baiche, Marguerite Maurer, Philippe Bujard, Philippe Leresche, Jean-Daniel Rochat et Gilbert Sonnay.

### **4. Rapport d'activité du comité 2014-2016**

Le secrétaire présente ce rapport. Le comité s'est réuni à deux reprises, le 7 juin et le 28 septembre 2016. Son organisation est restée la même : Jean-Luc Dubugnon président, Pierre-Louis Bornet vice-président, Nils Piguet caissier, Pierre Gfeller secrétaire, Michel Brélaz directeur de l'Etablissement (membre de droit), Edith Maechler-Durand, Simone Magnollay-Giriens, Véronique Tétaz et Nicolas Michel tou(te)s membres.

Le comité s'est concentré sur la préparation de cette assemblée et a élaboré un certain nombre de propositions qui y seront présentées. Il s'est une fois de plus attaqué au problème du recrutement de nouveaux membres qui n'a guère de succès malgré le papillon distribué aux élèves avec leur certificat d'étude qui les invite à nous rejoindre. Nous profiterons des quelques réunions de classes dont nous aurons connaissance pour recueillir des e-mails et pour attirer plusieurs membres d'une même classe à la fois ce qui leur donnera peut-être envie de se retrouver parmi nous. Nous contacterons aussi les anciens élèves dix ans environ après leur sortie de l'école pour les inviter à nous rejoindre. Comme le président l'a mentionné, le comité, après un débat passionné, a décidé de renoncer à l'appel de tous les membres qui prenait trop de temps et de le remplacer par l'appel des inscrit(e)s à la biennale en mentionnant les excusé(e)s. Cette

année, cela permettra au directeur de nous parler de l'évolution de son Etablissement et à Pascal Lincio, ancien président, de nous parler de « notre ville ».

## **5. Election du comité**

Le comité élu il y a 2 ans se met à disposition pour poursuivre sa tâche. Il est réélu à l'unanimité. Le président est également réélu par applaudissements.

## **6. Présentation des comptes de l'exercice du 1.9.2014 au 31.8.2016**

Le caissier présente les comptes. L'exercice s'est bouclé sur un bénéfice de CHF 851.03 et la fortune de l'association s'élève à CHF 12954,25. La situation est donc saine à court terme mais il faut viser le moyen terme. Le coût d'une biennale est en moyenne de CHF 2000.- et les cotisations rapportent actuellement CHF 1400.- et vont probablement baisser avec le nombre de membres. Nous perdrons donc durablement plus de CHF 600.- par biennale si nous ne faisons rien. Pour mémoire, le compte postal a été fermé car il n'était plus utilisé.

## **7. Rapport des vérificateurs des comptes**

Le rapport de la commission de vérification est présenté par Françoise Maury-Theintz vérificatrice qui a tenu séance de vérification au domicile du caissier avec Jean-Charles Krebs suppléant. La commission a procédé par sondages et a pu constater la bonne tenue des comptes et leur exactitude. Elle demande donc à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

## **8. Discussion et approbation des comptes**

Les comptes et le rapport des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité. Des remerciements sont adressés au caissier et aux vérificateurs pour le bon travail effectué.

## **9. Elections statutaires**

Françoise Maury-Theintz et Jean-Charles Krebs acceptent un nouveau mandat. Pascal Lincio et Christiane Aguet-Moinat restent suppléant(e)s. Ils sont réélu(e)s par acclamations.

## **10. Fixation des cotisations**

Le comité s'est penché sur le montant des cotisations. Vu la perte de CHF 600.- par biennale, le comité propose d'augmenter la cotisation annuelle de CHF 20.- à CHF 25.- pour compenser partiellement cette perte et pour conserver un montant suffisant pour faire face à des dépenses exceptionnelles tout en poursuivant notre aide à l'Etablissement scolaire d'Aubonne. Pascal Lincio juge nos cotisations très basses et propose, pour assurer la pérennité de notre association, de les augmenter à CHF 30.- par année ce qui est finalement accepté à une courte majorité. La cotisation à vie est maintenue à CHF 300.-

Plusieurs membres se plaignent du mode de recouvrement des cotisations depuis que nos communications se font par courriel. Ils reçoivent un courriel tous les 2 ans et ont oublié à combien s'élèvent les cotisations et quand elles doivent être payées. D'autre part, il n'y a plus de bulletin de versement.

Le président rappelle que les courriels nous permettent d'économiser des frais d'expédition. Le bulletin de versement figure en annexe au courriel et peut être imprimé. Il est aussi possible d'imprimer un bulletin de versement à partir du site internet de l'association, de remplir un bulletin vierge en s'aidant des indications figurant en annexe

au courriel, de payer directement à la banque ou de téléphoner au président en lui demandant de recevoir un bulletin ! Les membres recevant nos messages par courrier continueront eux de recevoir un bulletin de versement. Le caissier rappelle toutefois que le prix du repas est encaissé sur place. Les versements à l'association concernent donc uniquement les cotisations.

Le comité tiendra compte des remarques reçues pour améliorer son courriel en séparant bien ce qui relève de la biennale de ce qui concerne les cotisations. Il rappellera que **les cotisations sont payables tous les deux ans avant la biennale (CHF 60.- en 2018).**

## **11. Discours du directeur de l'Etablissement scolaire d'Aubonne**

Michel Brélaz rappelle les grandes évolutions de l'école (loi scolaire LEO qui remplace la loi de 1984, concordat HarmoS ratifié par les citoyen(ne)s du canton de Vaud, premiers certificats « LEO-compatibles »). L'Etablissement scolaire d'Aubonne et environs (EPS) se porte bien. Il compte actuellement 930 élèves répartis dans 50 classes et 105 enseignants. Rappelons que les enfants doivent être inscrits dans un établissement scolaire dès 4 ans révolus et qu'ils commencent leur scolarité en 1P, 2P (anciennes classes enfantines) pour terminer leur scolarité en 11S (soit 11 ans de scolarité dite obligatoire). Un nouveau bâtiment scolaire (Cœur de Chêne) a vu le jour à côté du collège du Chêne. Il vit sa deuxième année et abrite 12 classes de la 1P à la 6P. Ce nouveau bâtiment a permis de concentrer les élèves du secteur secondaire (de la 9S à la 11S) sur le site du Chêne ce qui répondait à une nécessité organisationnelle et pratique puisque la commune a vendu le bâtiment de Pré-Baulan où se trouvaient des salles de classes. Pas de changement au château où se trouvent les élèves de 7P et 8P, deux classes d'accueil et une classe de développement. Les bureaux administratifs du secrétariat et de la direction ont été déplacés en un mois du château au collège du Chêne, ce qui est un exploit ! Une permanence subsiste toutefois au château. L'EPS d'Aubonne correspond maintenant en tous points aux vues du département. Il conserve cependant une spécificité qui est celle d'accueillir dès la 9<sup>ème</sup> année les élèves qui ont accompli leurs 8 premières années à l'établissement de Gimel-Etoy, ce qui élargit son aire de recrutement dans le secteur secondaire. Il y a donc des changements quasi chaque année ce qui permet au corps enseignant de se remettre en question. Il faudra encore construire des salles de gymnastique à Aubonne pour éviter les déplacements des élèves. Le directeur conclut en se réjouissant de faire partie d'une école de grande qualité qui œuvre dans l'intérêt des élèves.

## **12. Site internet**

Alain Bron demande aux membres de lui envoyer les photos qu'ils possèdent pour pouvoir, cas échéant, les intégrer au site et de lui signaler les manques éventuels. Le président ajoute que l'association est intéressée à tous les documents concernant l'Etablissement et les ACA et invite les membres qui en posséderaient de lui en faire parvenir une copie.

## **13. Divers et propositions individuelles**

Pascal Lincio renouvelle sa demande que l'assemblée commence plus tôt. Le comité en prend bonne note.

## **14. Propos de Pascal Lincio**

Pascal ne savait pas s'il devait s'exprimer en tant que nouveau municipal depuis juillet 2016, ancien président de l'association ou historien local. Il a donc composé une miscellannée des trois. Il présente d'abord à l'assemblée les salutations de la

Municipalité d'Aubonne. Pascal a été le 6<sup>ème</sup> président des ACA. Il a succédé en 1998 à Anne-Marie Piguet et son mandat a pris fin en 2012 avec l'organisation du centenaire de notre association. Il remercie le comité actuel d'en avoir assuré la pérennité. La mission d'une commune consiste, outre ses tâches régaliennes, à favoriser la vie sociale, en particulier par le maintien des traditions et des coutumes existant sur son territoire. Il relève l'existence de plusieurs institutions créées pour la plupart au 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> et ayant pour but la célébration et l'entretien de l'amitié et de la fraternité. Il mentionne l'Abbaye des amis réunis, le Cercle de l'amitié et notre association, d'autres ayant disparu au cours du temps. Il est intéressant de constater que les notables de l'époque étaient présents, à un titre ou à un autre, dans toutes ces organisations qui devenaient ainsi des centres de décision informels sur le plan local. La mondialisation et la révolution informatique ont toutefois modifié profondément la nature et la forme de nos relations et on peut espérer que les supports informatiques conserveront aussi longtemps nos traces que les livres artistiquement reliés et rédigés à la plume figurant dans nos archives. Au sujet de son activité de municipal de la voirie, Pascal Lincio indique que les municipalités doivent de plus en plus se concerter au niveau intercommunal pour assurer la bonne santé de leurs communes qui font face à une complexité de plus en plus grande et à des recettes fiscales variant fortement en raison de la péréquation financière entre communes « riches » (comme Aubonne) et « pauvres ». Ces coopérations nécessitent un partage des responsabilités de gestion et des rencontres fréquentes qui alourdissent la charge de travail. Dans ce contexte, la marge de manœuvre d'une commune est de plus en plus réduite et elle doit attentivement prioriser ses investissements. Pascal considère sa tâche de municipal comme passionnante même si elle nécessite un engagement personnel qui excède son taux d'activité officiel fixé à 50%.

Le président le remercie pour sa présentation et clôt officiellement l'assemblée en rappelant que l'association contribue aux frais du repas à raison de CHF 10.- par personne.

Rappel : le site internet de l'association s'appelle **aca-aubonne.org**

Lausanne, le 25 juin 2017

Le Président  
Jean-Luc Dubugnon

Le secrétaire  
Pierre Gfeller

Annexe : liste des membres présents à l'AG et des excusés